



EXERGUE

Le PDC face à un nouveau dilemme

CONSEIL D'ÉTAT • *Le parti souhaite profiler une Alémanique sur la liste d'entente. Yvonne Stempfel serait partante... au désespoir de ceux qui préfèrent Christine Bulliard.*

PATRICK PUGIN

Cantonales 2016
6 novembre

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) s'entre-déchirait, voici une année, pour désigner son candidat au Conseil des Etats. Une primaire fratricide avait finalement tranché: les délégués plébiscitaient Beat Vonlanthen, laissant Dominique de Buman dans les cordes. Officiellement, cet épisode de démocratie interne n'a pas laissé de traces. En réalité, beaucoup n'ont pas digéré le traitement réservé à l'ancien syndic de Fribourg. Aujourd'hui, le scénario semble vouloir se répéter. En jeu: la troisième place démocrate-chrétienne sur la liste de l'entente bourgeoise pour l'élection, en novembre prochain, du Conseil d'Etat. Condition sine qua non pour y prétendre: être germanophone. Atout à faire valoir: être une femme. Car sur le ticket de l'entente bourgeoise, la testostérone règne pour l'heure en maître absolu. Président du PDC cantonal, André Schoenenweid ne le cache d'ailleurs pas: «Vu la configuration de la liste, la priorité sera accordée à une femme.»

Mais des femmes germanophones éligibles, le PDC n'en compte qu'une poignée. Le cercle lacois peut s'appuyer sur deux députées, Yvonne Stempfel-Horner (57 ans, Guschelmuth) et Susanne Aebischer (40 ans, Chiètres). Directrice du comité d'organisation de la Fête fédérale de lutte d'Estavayer, Isabelle Emmenegger, 38 ans, fait également figure de papable, bien qu'elle n'occupe aucun mandat électif.

A cette «abondance» de noms, la Singine n'en a qu'un à opposer. Celui de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach. Au sein du parti, beaucoup voient en la syndique d'Ueberstorf, 57 ans, la meilleure carte à abattre. «En présentant sa candidature, nous réglions plusieurs problèmes en une seule décision», résume un cadre du PDC.

Premier bénéficiaire: cette candidature de poids calmerait les appétits du Parti libéral-radical. Car le PLR – qui a d'ores et déjà annoncé que Maurice Ropraz ne sera pas son seul représentant sur la liste d'entente – flairer le bon coup. En opposant une personnalité forte à un second couteau démocrate-chrétien, il



En janvier 2015, les délégués du PDC avaient déjà dû trancher lors d'une primaire pour désigner leur candidat aux Etats. ALAIN WICHT-A

s'ouvre une fenêtre sur un deuxième siège au Conseil d'Etat. L'épouvantail, pour le PDC, prend les traits du préfet singinois Nicolas Bürgisser. Si celui-ci a indiqué vouloir mettre sa vie politique entre parenthèses, peut-il rester insensible aux sollicitations? A moins que la menace ne vienne d'une autre femme? D'Antoinette de Weck par exemple, dont la réélection, dans quelques jours, au Conseil communal de Fribourg ne laisse guère de doutes. Quoi qu'il en soit, le PDC préférerait éviter toute mauvaise surprise. Et avec Christine Bulliard-Marbach, il est assuré de bétonner son troisième siège. Face à cette montagne, le PLR pourrait même renoncer à présenter un deuxième candidat, espèrent les démocrates-chrétiens: «A moins qu'ils ne veuillent mettre en danger leur propre sortant», glisse l'un d'eux.

Le transfert de la Singinoise de Berne à Fribourg présente un autre avantage pour le parti. Il permettrait d'installer Eric Collomb au Conseil national. «Comme ça, nous aurions au moins un sortant en 2019», relève un élu. Car tant Dominique de Buman que Christine Bulliard-Marbach devraient mettre un terme à leur carrière fédérale à la fin de cette législature. Et chacun sait l'importance de pouvoir s'appuyer sur un candidat sortant pour «tirer» la liste. Tous les feux sont donc au vert pour Christine Bulliard-Marbach. Qui, assure-t-on en coulisses, serait «titillée» par l'aventure. Il y a cependant un mais: «Elle n'est pas emballée par la perspective d'une primaire.» La Singinoise ne souhaiterait pas avoir à passer par cet exercice forcément assasin. Et d'autant moins si l'adversaire à abattre est une amie.

Tel est pourtant le scénario qui se met en place. Car si la conseillère nationale fait (presque) l'unanimité au sein du parti, la section lacoise ne l'entend pas de cette oreille. «Elle estime que cela fait suffisamment longtemps que le district n'a plus de représentant au gouvernement (depuis 1991, ndr); elle est déterminée à présenter quelqu'un», souffle un interlocuteur. Yvonne Stempfel, députée depuis vingt ans et vice-présidente du parti cantonal, tient la corde. «Elle est résolue à y aller», confie une source. Avant de persifler: «Elle est peu active, on la voit peu... A part elle, personne n'y croit.» Le problème, c'est qu'Yvonne Stempfel et Christine Bulliard sont proches. La conseillère nationale n'entendrait donc pas faire obstacle à son amie... Impasse. «L'idéal serait que le Lac se range derrière la candidature de la Singine», soupire un élu. Sans trop y croire: «Le processus de sélection est lancé, nous sommes obligés d'aller au bout.» Sa pire crainte: voir la section singinoise s'effacer devant sa sœur lacoise... qui pourrait présenter plusieurs personnalités.

Mais une candidature lacoise inquiète certains au PDC. C'est qu'en plus d'être «petit» – moins de 23 000 électeurs –, le district a cette particularité d'être très hétérogène. Langue, religion, culture... L'habitant de Chiètres n'a rien à voir avec celui de Courtepin. Résultat: l'électorat a de la peine à s'identifier à un candidat du cru. Donc à se mobiliser derrière lui. Tout le contraire des Singinois – 32 000 électeurs –, qui votent d'abord, et massivement, pour les leurs. L'équation se complique encore lorsque l'on y ajoute cette donnée: le Lac vote davantage pour l'UDC et le PLR que pour le PDC. Bien sûr, les trois formations cohabiteront sur la même liste. Mais l'électeur lacois pourrait être tenté de biffer le troisième démocrate-chrétien pour pousser le deuxième libéral-radical...

Dans leur antre de Neyruz, le 28 avril prochain, les délégués du PDC devront une nouvelle fois trancher. Reste à savoir entre qui. On y verra plus clair après les élections communales, promet André Schoenenweid. Seule certitude aujourd'hui: l'investiture reviendra à une femme germanophone. A moins qu'un Singinois... I

POLITIQUE AGRICOLE

L'Etat contre des coupes

ANGÉLIQUE RIME

Le Gouvernement fribourgeois combat la diminution des enveloppes financières 2018-2021 destinées à l'agriculture. Cette baisse est «peu opportune dans une situation déjà très tendue», explique le Conseil d'Etat. «Elle donne un mauvais signal à l'agriculture et au secteur agroalimentaire». Selon le projet mis en consultation par la Confédération, il est prévu que le soutien à l'agriculture soit de 13,041 milliards de francs, environ 750 millions (5,4%) de moins que lors de la période 2014-2017. Les diminutions toucheraient les parties «Paiements directs» et «Amélioration des bases de la production et mesures sociales». «Inacceptable et difficilement justifiable», commente l'exécutif cantonal dans la lettre qu'il adresse au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

L'enveloppe financière «Promotion de la production et des ventes» ne serait, elle, pas touchée par les mesures d'économie. «Ces outils sont indispensables pour faire face à la libéralisation des marchés et à l'ouverture internationale toujours plus marquée», relève le gouvernement. Et de préciser en outre que des alternatives à la «loi chocolatière» devront être trouvées. En effet, à la suite d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce, les subventions concernant l'exportation des produits agricoles transformés à base de lait et de céréales s'arrêteront progressivement.

Ainsi, le Conseil d'Etat fribourgeois espère que la stratégie retenue sera de renoncer à une adaptation de la loi sur l'agriculture pour la période 2018-2021: «Une consolidation est nécessaire pour les agriculteurs. Bon nombre d'entre eux connaissent des difficultés financières non négligeables.» I

EN BREF

TRIBUNAL DE LA SARINE Le juge Ayer retraité

Le président du Tribunal pénal de la Sarine, Nicolas Ayer, a pris sa retraite le 31 janvier, après 27 ans à ce poste. Par communiqué, le Conseil de la magistrature l'a remercié hier pour son engagement. Le juge a exercé la fonction de juriste entre 1979 et 1988 auprès de l'Office de la législation puis auprès de la Direction de l'instruction publique. Il accéda à la charge de président du Tribunal en 1988, fonction qu'il exerça jusqu'à sa retraite. DM

JUSTICE

Bras de fer autour d'un internement

MARC-ROLAND ZOELLIG

Condamné en 2012 à quatre ans et demi de prison pour avoir tenté d'extorquer, sous la menace, d'importantes sommes d'argent à un retraité octogénaire et à l'épouse d'un directeur de banque, il a aujourd'hui purgé sa peine. Mais le comportement inquiétant adopté derrière les barreaux par ce Portugais de 34 ans, déjà emprisonné dans le canton de Neuchâtel en 2008 pour viol et contrainte sexuelle, a alarmé les autorités pénitentiaires. Faisant usage d'une disposition du Code pénal, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) a actionné la justice en novembre 2013, afin d'obtenir l'internement du trentenaire pour une durée indéterminée.

Cet individu, chez qui plusieurs experts-psychiatres ont décelé des tendances asociales et des traits psychopathiques, a été condamné dernièrement pour avoir proféré depuis son lieu de détention, par téléphone et par écrit, des menaces visant son ex-compagne. La question qui se

pose est donc celle-ci: doit-on prendre le risque de relâcher dans la nature un homme potentiellement dangereux, quand bien même il a intégralement purgé sa peine?

La situation est d'autant plus délicate que sa condamnation de 2012 a été prononcée en procédure simplifiée. Ce qui exclut en principe une révision de la sanction, à l'exception d'une négociée par le Ministère public et la défense. Le Portugais avait admis l'essentiel des faits qui lui étaient reprochés. Se faisant passer, en novembre 2010, pour l'envoyé d'un gang de kidnappeurs lyonnais, il avait exigé 300 000 francs de rançon à un retraité en échange de la libération de sa fille, prétendument détenue. Son plan avait piteusement échoué lorsque l'octogénaire, au lieu d'aller chercher l'argent en voiture avec lui, l'avait conduit directement au poste de police le plus proche.

Relâché trois jours plus tard seulement (!), le malfrat avait reproduit le même schéma avec la

compagne d'un banquier, lui faisant croire que son mari était ligoté dans le coffre d'une voiture conduite par les Lyonnais imaginaires. Au moment des faits, le Portugais sortait tout juste de sa geôle neuchâteloise et faisait l'objet d'une expulsion du territoire helvétique jusqu'en 2020, prononcée par l'autorité administrative. Cette mesure ne l'avait pas empêché de revenir en Suisse pour commettre immédiatement de nouveaux délits.

Le procureur général Fabien Gasser a demandé hier au Tribunal de la Sarine de ne pas lui accorder de troisième chance et d'accéder à la demande du SASPP. A Neuchâtel, le malfrat avait déjà échappé à l'internement, sur recours auprès du Tribunal fédéral. A Fribourg, l'expert-psychiatre s'était toutefois refusé à le déclarer totalement inapte à suivre une thérapie ambulatoire. C'est donc cette dernière mesure qui avait été prononcée dans le cadre de la procédure simplifiée dont le Ministère public demande aujourd'hui

la révision – ce qui constituerait une première suisse –, en avançant la thèse d'une manipulation de l'expert par son «patient».

Avocat du Portugais, Jérôme Magnin estime au contraire qu'une telle révision serait contraire aux principes du droit. Ceux-ci excluent en effet de modifier une sanction sur la base d'éléments – en l'occurrence le comportement de son client en prison – postérieurs au jugement. Cette demande de révision résulterait, selon l'avocat, de la pression d'une opinion publique échaudée par plusieurs faits divers dramatiques impliquant des criminels ayant récidivé après leur libération. Plus pragmatiquement, M^e Magnin a calculé que l'internement de son client jusqu'à la fin de ses jours coûterait 15 millions de francs au contribuable suisse. Il serait tellement plus économique de le laisser repartir au Portugal – ce que l'intéressé a d'ailleurs assuré vouloir faire.

Le Tribunal de la Sarine rendra sa décision ultérieurement. I

PUBLICITÉ

Toutes nos félicitations!

Le 18 février 2016,
Monsieur Pinto de Almeida José fête ses
25 ans d'activité chez Micarna SA.

Nous le remercions sincèrement de son dévouement et de sa fidélité en faveur de Micarna SA et lui adressons tous nos vœux de bonheur et de succès, aussi bien dans son activité professionnelle que dans sa vie privée.

Au nom de tous les collaborateurs
La direction



Micarna SA
CH-1784 Courtepin
www.micarna.ch